

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 12 février 2026

Les douaniers de Cherbourg saisissent plus de 8 tonnes de tabac de contrebande dans un poids lourd chargé de pommes de terre



Le 4 février, lors d'un contrôle sur le terminal du port de Cherbourg, les agents de la brigade des douanes de Cherbourg découvrent 8,4 tonnes de tabacs de contrebande dissimulés dans le chargement de pommes de terre d'un poids lourd à destination de l'Irlande. Cette marchandise représente une valeur de 5,46 millions d'euros à la revente.

Une saisie d'ampleur a été réalisée le 4 février sur le port de Cherbourg, où la brigade des douanes a intercepté 8,4 tonnes de cigarettes de contrebande, dans une semi-remorque en provenance des Pays-Bas et à destination de l'Irlande. Les cigarettes étaient cachées derrière des sacs de pomme de terre.

La marchandise, qui devait alimenter des réseaux de distribution illégaux, sera détruite par les services douaniers. Le chauffeur a fait l'objet d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité. Il a été condamné à 50 000 euros d'amende douanière, un an de prison avec sursis et 5 ans d'interdiction du territoire français.

Le chargement de pommes de terre ainsi que le camion lui ont été restitués.

Cette saisie s'inscrit dans un contexte de renforcement de la lutte contre les trafics de tabac, qui constituent une source majeure de financement pour les réseaux criminels organisés. Elle fait suite à une saisie de 7 tonnes de tabac sur le même port réalisée en octobre 2025, dans un camion qui effectuait le même trajet Pays-Bas - Irlande.

En 2024, la Douane française a saisi 488,73 tonnes de tabacs.

POUR ALLER PLUS LOIN

- L'album photos : <https://flic.kr/s/aHBqjCKiVH>

Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le crédit : DOUANE FRANÇAISE

Contact presse :

Direction des douanes de Caen : 09 70 27 45 05 / 06 08 54 37 96

Service presse de la douane : 01 57 53 42 11 / 4318 / 4718 / 4714 / 4889
presse@douane.finances.gouv.fr